



EDITO

| | |
|--|--------|
| Agissons tous ensemble le 8 octobre | page 1 |
| Loi Renseignement : Recul des libertés ou Etat policier | page 2 |
| Réforme du collège 2016, oui mais pas celle-là ! | page 3 |
| Formation syndicale Solidaires Basse-Normandie | page 4 |
| Journée de mobilisation interprofessionnelles le 8 octobre | page 6 |
| L'austérité, une guerre contre les peuples | page 7 |
| Mobilisons-nous pour le climat et la justice sociale | page 8 |

Agissons tous ensemble le jeudi 8 octobre

Les raisons d'agir ensemble ne manquent pas en cette rentrée 2015.

L'union syndicale Solidaires ne cesse de dire que c'est par les luttes, et surtout celles les plus unitaires possibles, que nous pourrions arrêter les dégradations sociales qui touchent toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

Aujourd'hui Solidaires, CGT, FSU, UNEF et UNL ont décidé d'agir ensemble. Cette action collective est une bonne chose ; il faut poursuivre et développer la mobilisation sans laquelle l'austérité va encore gagner du terrain.

Solidaires, dans une déclaration, dresse un rapide tableau de la situation actuelle :

« Les dernières lois votées sont au service du patronat, elles vont à l'encontre du partage du travail et des richesses... La volonté de démanteler davantage les 35 heures... et plus globalement de « simplifier » le code du travail, tout cela démontre la volonté du gouvernement de casser tous les acquis sociaux collectifs, dans le privé comme dans le public.

Dans la fonction publique, la politique régressive en matière de salaires (gel depuis 5 ans), d'emplois (suppressions massives dans des secteurs entiers), de conditions de travail... obéit à une logique constante de réduction des dépenses publiques ».

Ces dégâts, qui alimentent la désespérance sociale, l'extrême-droite s'en nourrit, elle qui est un danger mortel pour la démocratie.

Face à tous ces dégâts, pour Solidaires, l'objectif devrait être une grève générale.

Face aux inégalités, aux injustices, à l'exploitation, aux exclusions, au désastre écologique, nous avons raison de nous révolter.

Ils n'hésitent pas, nous non plus !



Loi Renseignement : Recul des libertés ou État policier

Les technologies de communication et de l'information avançant à grands pas, permettent aux citoyens de communiquer plus facilement. En effet la révolution qu'internet a initiée, permet à n'importe qui une véritable liberté d'expression et surtout la possibilité d'être lu par le monde entier. L'apparition de l'imprimerie avait permis à quelques uns de s'instruire et de s'informer, sans pouvoir contrôler la véracité de l'information. Internet permet à quiconque de prendre la parole, d'échanger et de débattre. Les puissants, les élites, les « sachants » ne sont plus les seuls à pouvoir s'exprimer, « la tribune » est libre.

C'est pourquoi les politiques et les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de combattre et réguler cet espace de liberté qu'est internet. La LOPSI, HADOPI, permettaient déjà de contrôler les contenus, et plus grave, la Loi de Programmation Militaire votée en décembre 2014 de s'attaquer directement aux internautes. Renforcée aujourd'hui par la Loi Renseignement votée en été 2015, elle autorise le gouvernement, sur demande du Premier Ministre, d'attenter aux libertés et à la vie privée de tous, sans contrôle judiciaire, ou parlementaire. Seule une commission sera chargée, à postériori, d'émettre un avis consultatif qui pourra ne pas être suivi.

La Loi de Programmation Militaire déjà très intrusive (*mêlant terrorisme, intérêt supérieur de la nation, délinquance en bande organisée,...*), se voit renforcée par la loi Renseignement en réaction aux attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper cacher.

Bien que les groupes terroristes ou radicaux n'utilisent plus ou de façon hyper sécurisée internet, l'occasion était trop belle pour justifier cette loi liberticide déjà dans les tuyaux depuis un moment.

A quoi va réellement servir cette loi, alors qu'il suffit de demander à un juge pour mettre sur écoute ou sous surveillance par des perquisitions à distance ?

Dorénavant toute personne

susceptible de se « radicaliser », d'attenter à l'économie des entreprises, d'attenter à la sûreté de l'État, d'être à l'initiative ou de participer à des mouvements potentiellement violents, parmi beaucoup d'autres raisons n'ayant rien à voir avec le terrorisme, pourra être surveillée, écoutée, sans le savoir, sans pouvoir se défendre, sans même pouvoir accéder au dossier. Ces présomptions seront détectés par tout un arsenal de technologies, parmi lesquelles : l'IMSI catcher, appareil permettant de capter TOUT dans un rayon défini, donc tout sur toutes les personnes se trouvant dans ce périmètre n'étant pourtant pas des cibles pour les services ; les boîtes noires ou DPI (*Deep Packet Inspection*) installées sur le réseau français et imposées aux fournisseurs d'accès, capteront toutes les données de tout le monde pour ensuite les stocker et les analyser grâce à des algorithmes (*système de calcul et d'analyse des comportements, des mots clés, des navigation, et des « clics » des internautes*) restant secrets, détectant les comportements suspects ou les personnes à risque...

Rappelons que ce sont ces technologies que le gouvernement français a vendu à Kadhafi afin qu'il surveille, emprisonne et torture les militants et dissidents politiques de son régime. Technologies dont les vendeurs sont actuellement sous le coup d'une inculpation pour crime contre l'humanité.

Que se passera-t-il si un gouvernement moins démocratique, mal intentionné, met la main sur ces technologies et l'immense stock de données sur nos comportements et convictions passés ? Résister sera-t-il alors possible ?

Beaucoup d'associations, de syndicats, d'organisations se sont insurgés contre cette loi (*Amnesty International, le Syndicat National des Journalistes, le Syndicat de la Magistrature, la Quadrature du Net, l'European Digital Rights, April, l'Union des Familles Laïques, Reporters sans Frontières, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France, le DAL,*

l'Union Syndicale Solidaires, et bien d'autres...). En effet, qu'en est-il du secret des sources des journalistes, du secret professionnel pour les avocats, magistrats, médecins, travailleurs sociaux, ... ?

Qu'en est-il de la liberté de conscience, la liberté d'expérimenter, de se renseigner, la vie privée de chacun ?

L'État se dote des moyens de surveillance digne des pires états policiers.

Un argument est souvent énoncé, « je n'ai rien à me reprocher donc ce n'est pas grave. »

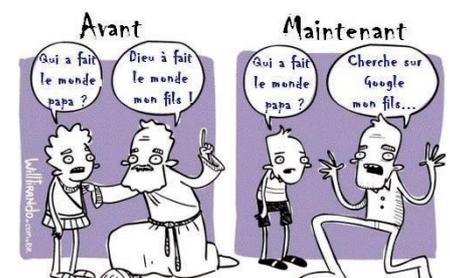
En sommes-nous certains. Si certains comportements, engagements, prises de position, sont acceptés aujourd'hui, il n'est pas sûr, qu'ils deviennent interdits dans le futur.

Que des citoyens souhaitent plus tard s'engager, sont-ils certains de n'avoir rien dit, fait, qui pourrait être utilisé contre eux ?

Une société qui se sait surveillée modifie inconsciemment ses comportements et ses habitudes.

Il existe encore des moyens pour se défendre : le chiffrement de nos communications et de leurs contenus, la navigation anonyme et sécurisée... Beaucoup d'articles, de sites, expliquent comment utiliser ces technologies libres qui nous affranchissent de la surveillance.

Toutes ces questions et ces craintes doivent nous faire prendre conscience que notre liberté de résistance est en danger.



Réforme du collège 2016 oui mais pas celle-là !

Le collège sous sa forme actuelle ne permet pas l'épanouissement et l'émancipation individuelle des élèves, et reproduit largement les inégalités sociales et culturelles. Que l'on ne compte pas sur nous pour "restaurer l'autorité du maître", défendre l'existant et idéaliser l'école d'antan : SUD Éducation lutte pour une autre école, d'autres pratiques pédagogiques, et donc pour un autre collège.

I / Autonomie, souplesse, flexibilité ? Quand l'Éducation néo-libérale se substitue à l'Éducation nationale...

L'arrêté ministériel entend renforcer l'autonomie des établissements, d'une part en leur laissant le choix de la modulation des horaires disciplinaires à l'intérieur de chaque cycle, et le choix de la ponction sur les horaires disciplinaires pour réaliser les Enseignements Complémentaires (Aide Personnalisée et Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), choix soumis aux rapports de force entre disciplines, entre collègues (*qui, du corps enseignant, acceptera de perdre des heures de sa matière ?*) ; d'autre part, en leur laissant le choix de l'utilisation de la dotation supplémentaire (volant d'heures, attribuées en plus selon la logique projet contre projet). C'est l'instauration d'une concurrence à toutes les échelles .

Selon les établissements, les choix différeront, ce qui sera enseigné variera considérablement d'un collège à l'autre, ce qui dément l'affirmation du Ministère selon laquelle il n'est pas question de mettre en cause le collège unique. Le danger sera l'appauvrissement des enseignements classiques obligatoires, privés d'heures dédiées et amoindris des contenus essentiels à transmettre. Le caractère « national » de l'Éducation sera dissous dans la très locale concurrence entre établissements.

Pour les élèves, cette organisation du collège ne pourra qu'entraîner plus de morcellement des savoirs. Il leur sera plus difficile, très probablement, de développer un esprit critique solide de cette façon ; en revanche l'École conditionnera plus facilement les élèves à devenir des citoyennes et citoyens aptes à travailler dans le cadre d'un salariat précaire : établir des notes de synthèse, utiliser un ordinateur et communiquer dans une langue étrangère simplifiée sans trop se questionner, de quoi satisfaire au plus vite les besoins des entreprises. L'épanouissement et la réalisation des aspirations personnelles ne sont plus vraiment au programme. On assiste bien à la déconstruction de l'idée d'un collège égalitaire : c'est la concrétisation d'une offensive idéologique, selon laquelle l'école est surtout destinée à préparer au monde du travail.

II / Derrière l'alibi pédagogique, une nette dégradation des conditions de travail

Le rôle du collège n'est-il pas de construire, par la connaissance de tout ce qui nous entoure et nous relie, une future population citoyenne capable d'esprit critique, plutôt que de la préparer à l'individualisation castratrice des luttes collectives face au patronat ?

Cette réforme reste dans le carcan de l'austérité. C'est une réforme à moyens constants. On nous annonce la création sur 2 ans de 4000 « équivalents temps plein » pour 7000 collèges, soit moins d'un poste par établissement, alors même que le Ministère n'arrive pas à recruter assez de personnel enseignant (*2400 postes non pourvus cette année, soit 17.5%*). Aucune amélioration réelle pour les élèves et les personnels ne peut être obtenue dans ces conditions. Aucune baisse des effectifs par classe n'est prévue, alors que c'est pourtant essentiel pour la réussite des élèves. Le modèle suédois tant vanté est déjà oublié de ce point de vue... austérité oblige !

À bas les cadences infernales ! Ni dans cette réforme, ni dans les nouveaux statuts du 2nd degré la concertation n'est prévue dans l'emploi du temps des collègues, pour réfléchir et préparer les EPI. Du temps, il va en falloir, pour travailler à 2 sur un projet (*contenu, ressources, évaluation*), d'autant que chaque professeur-e devra s'impliquer dans plusieurs EPI, multipliant les doublettes différentes : la charge de travail déjà bien pesante va être inconsidérément alourdie, d'autant qu'à la rentrée 2016 tous les programmes auront changé : il faudra refaire tous les cours pour les 4 niveaux (*naguère ils étaient à modifier année après année*). A cela nous ajouterons l'ensemble des réunions pour mettre en place les nouvelles organisations horaires, ainsi que celles déjà existantes (*conseil école/collège, conseil pédagogique, conseils de cycle, Histoire des arts, parcours culturels ...*).

Le conseil pédagogique va être renforcé, quand les collègues ne seront pas d'accord, il appartiendra seulement aux coordinatrices et coordinateurs de décider.

La création de ces rapports de force troublera le climat d'entente entre collègues, qui ont déjà beaucoup à s'occuper dans leur seul travail d'enseignement, sans besoin de s'embarquer dans la gestion de conflits supplémentaires.

Dans ces conditions enfin, la hiérarchie aura un œil sur les pédagogies pratiquées. De plus, le corps enseignant subira les conditions

typiques de l'augmentation de productivité : multiplication et encadrement des tâches, peu de temps pour concevoir et réaliser... On retrouve ici la même évolution que celle qui a eu lieu séparément dans plusieurs secteurs ; c'est ce qui est arrivé à la Poste ou à France Télécom, ou progresse actuellement à l'inspection du travail, dans la santé et la protection sociale, avec le lot de souffrances que l'on sait.

SUD Éducation revendique

- La réduction du temps de service devant élèves et un temps de concertation inclus dans nos emplois du temps,
- la diminution des effectifs par classe, dédoublements garantis nationalement dans toutes les disciplines,
- des mesures spécifiques et conséquentes pour l'éducation prioritaire,
- l'autogestion des équipes,
- un autre projet pour l'école, égalitaire et émancipateur.

Le rejet de cette réforme par la majorité des collègues a déjà déclenché des mobilisations, la lutte doit être amplifiée massivement et unitairement, 8 organisations syndicales ont appelé à une journée de grève le 17 septembre, continuons le combat :

NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !



Formation syndicale Solidaires Basse-Normandie

Vous attendez sans doute avec impatience le calendrier de formation syndicale proposé pour le 1er semestre 2016.

D'abord, un petit point sur les sessions réalisées en 2015 :

- **Internet Big Brother** les 15 et 16 janvier 2015 et 5 et 6 mars 2015
10 présent-es (5 F, 5 H)
- **CHS-CT 1er niveau** du 2 au 4 mars 2015
19 présent-es (11 F, 8 H)
- **Délégué-e du personnel/ Délégué-e syndical-e** 27 au 29 avril 2015
10 présent-es (1 F, 9 H)
- **Prise de parole** 4 au 6 mai 2015
7 présent-es (3 F, 4 H)

ou en cours de réalisation

- **Internet Big Brother** les 8 et 9 octobre 2015 et 10 et 11 décembre 2015
17 inscrit-es (9 F, 8 H)
- **Accidents du travail, maladies professionnelles et handicap** le 13 octobre 2015
19 inscrit-es
- **Délégué-e du personnel/ Délégué-e syndical-e** du 16 au 18 novembre 2015
29 inscrit-es (*cette session devra être scindée en deux vu le nombre d'inscrit-es, les deux sessions auront lieu a priori aux mêmes dates*)
- **Formation économique et eeu-es des comités d'entreprise** du 23 au 27 novembre 2015
16 inscrit-es (12 F, 4 H)

La session Maquettage-Mise en page a été reportée en 2016 faute d'un nombre suffisant de participant-es. Si on excepte ce report, la commission constate l'intérêt des syndicats pour les formations proposées par Solidaires Basse-Normandie.

Et pour le premier semestre 2016 ?

Nous ne pouvons, pour des raisons matérielles, fournir les dates exactes de certaines sessions mais sont déjà annoncées :

- **Internet Big Brother** les 14 et 15 janvier 2016 et 10 et 11 mars 2016
(*date souhaitée des inscriptions : avant le lundi 16 novembre 2015*)
- **CHS-CT** date prévisionnelle du 14 au 16 mars 2016 (*à confirmer*)
- **Délégué-e du personnel/ Délégué-e syndical-e** au 1er semestre 2016 (*date à préciser*)
- **Rédaction de tracts-Maquettage** les 28 et 29 avril 2016 (*à préciser*)

Par ailleurs, la commission formation du 14 septembre 2015 propose pour 2016 l'organisation d'une journée de formation sur un thème qui correspond à nos valeurs et à notre engagement militant.

Cette journée ne se tiendra que s'il y a un nombre suffisant d'inscrit-es y participent. C'est pourquoi nous faisons un sondage pour connaître les thèmes qui correspondraient aux attentes.

Les 4 thèmes proposés sont les suivants : (titres exacts à revoir)

- 1) Les capitalistes nous coûtent cher
- 2) La transition énergétique
- 3) Les mouvements de population
- 4) Les débats autour du code du travail

La commission demande aux syndicats de choisir un thème parmi les quatre et de donner approximativement le nombre militant-es susceptibles de s'inscrire pour ce choix.

En plus de cette journée, la commission formation étudie la possibilité d'organiser une session de 2 jours complémentaires à la session CHS-CT sur un thème autour des conditions de travail et de santé.

Pour une bonne organisation des sessions, la commission formation demande que les inscriptions se fassent deux mois avant le début de la session.

Par ailleurs, afin d'étoffer le programme de formation, toute proposition de formateur ou formatrice par les syndicats est la bienvenue !

Suite à la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le financement des organisations syndicales et patronales a été modifié.

Les pertes de salaires relatives aux congés CFESS, hormis les formations CHSCT et élu(e) au Comité d'Entreprise, sont modifiées. Les salaires sont désormais pris en charge par l'organisation syndicale organisatrice des formations, sauf pour les entreprises ayant une convention ou un accord sur ce sujet. Pour Solidaires, l'institut de formation CEFI gèrera le budget alloué. L'année 2015 est une année test, il s'agit donc pour Solidaires de gérer au mieux et prévoir le budget futur.

Si besoin, afin de faire le point sur les règles de la formation interprofessionnelle au sein de Solidaires, Françoise, membre de la commission formation, peut rencontrer les syndicats à leur demande.



CGT, FSU, Solidaires, UNEF et UNL appellent à une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre 2015

Durant toute cette année, les salarié-es, les chômeurs-euses, les étudiant-es, les lycéen-nes et les retraité-es se sont mobilisé-es pour leurs droits.

A plusieurs reprises, dans les secteurs professionnels, les écoles, les établissements et au plan interprofessionnel ils ont exprimé leurs attentes, leur exaspération grandissante face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.

Ces derniers mois, des mobilisations, souvent unitaires, ont été menées par les salarié-es, les jeunes et les retraité-es, exigeant leur juste dû, autour de luttes sur les salaires, les pensions, le financement du service public d'éducation assurant la réussite de tous et une protection sociale qui garantit un droit à l'autonomie pour tous les jeunes.

Des actions se sont développées pour exiger de travailler mieux et moins, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la durée du temps de travail, contre les licenciements, pour exiger aussi la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale pour tous –jeunes, salarié-es, retraité-es-, garanties collectives), le développement des services publics notamment de l'éducation pour élever le niveau de qualifications des travailleurs de demain en ne laissant personne sur le côté et la relance industrielle.

Cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement déroule une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité.

Accompagnées par une bataille idéologique inédite, des politiques pour l'emploi se traduisent trop souvent par des mesures de régression sociale qui vont impacter tous les salarié-es, les chômeurs-euses, en particulier les jeunes, bizutés socialement à leur arrivée sur le marché du travail.

Dans un contexte où les inégalités se creusent, où la précarité se développe, où la confiance en la possibilité de changer le cours des choses s'amenuise, où les forces réactionnaires progressent, les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires, UNEF et UNL réaffirment leur volonté de contribuer au renforcement des mobilisations et à leurs convergences, dans un cadre unitaire le plus large possible et de manière intergénérationnelle afin de faire entendre que des alternatives aux politiques libérales sont possibles.

Dans cette rentrée, elles invitent les salarié-es, les chômeurs-euses, les jeunes, les étudiant-es et les retraité-es à amplifier la mobilisation autour d'une plate-forme revendicative commune pour :

- Augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux, le point d'indice des fonctionnaires, et les bourses ;
- Promouvoir l'égalité salariale femmes/hommes ;
- Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage ;
- Pérenniser et améliorer les garanties collectives ;
- Pérenniser et améliorer la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits, à la santé et à la retraite ;
- Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques ;
- Protéger socialement les jeunes pour garantir un droit à l'autonomie ;
- Conforter et promouvoir les services publics ;
- Investir dans le système éducatif pour faire face à l'augmentation du nombre de lycéens et d'étudiants en leur assurant des conditions d'études satisfaisantes.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF et UNL appellent les salarié-es, les chômeurs-euses, les jeunes, les étudiant-es et les retraité-es à en débattre pour construire une grande journée de mobilisation interprofessionnelle et intergénérationnelle, le 8 octobre prochain.

Paris, le 17 septembre 2015



L'austérité, une guerre contre les peuples

Comme d'antan en Grèce, les normes qualités sont des Chevaux de Troie faisant insidieusement rentrer l'austérité dans les hôpitaux. Un projet gouvernemental visant à fermer tous les services d'urgence accueillant moins de 15.000 patients sous prétexte d'efficience en est un exemple récent et flagrant.

La plupart des hôpitaux, sinon tous les hôpitaux du Calvados ont été ou sont touchés par des mesures de redressement économique, EPSM de Caen, CHU, Maternité de Falaise, Urgences de Valognes... Plus les dirigeants leur imposent des contrats de retour à l'équilibre financier et plus les hostos se cassent la gueule... Cherchez l'erreur... Le déficit invoqué par les tutelles, les politiques, est en vérité un déficit des idées. Les cons, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît...

Les salariés des hôpitaux, rejoints par leurs usagers ne sont pas dupes, ils sont rentrés en résistance depuis maintenant plus d'un an et demi. Ils sont à l'origine de la « Convergence des Hôpitaux en Lutte Contre l'Hôstérité », un mouvement national soutenu par la fédération Sud Santé Sociaux. Sa première déclinaison interrégionale vient d'être créée.

La « Convergence Normande des Hôpitaux en Lutte Contre l'Hôstérité » a tenu sa première assemblée générale à Sotteville-les-Rouen le 15 Septembre 2015.

Plus de 50 participants syndiqués, non syndiqués de Normandie et des représentants de la coordination nationale des comités de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité, des services médico-sociaux, ont fait le constat qu'en Normandie, comme partout en France, les hôpitaux souffrent des mêmes maux : des budgets toujours en baisse qui ne couvrent pas toutes les dépenses, une volonté délibérée du ministère via les ARS (*Agence Régionale de Santé*) d'assécher les finances des établissements pour les obliger à restructurer, à diminuer l'offre de soins, la masse salariale, à supprimer des postes, des lits, des services...

L'Hôpital Public et les secteurs Médico-Sociaux sont menacés de démantèlement sous prétexte de réduire les dépenses publiques et socialisées. Le gouvernement annonce un nouveau plan d'hôstérité de 11 milliards d'euros en 3 ans, dont 3 en direction des hôpitaux : l'unification régionale et la création d'une ARS unique à Caen, seront prétexte à accélérer les restructurations déjà en cours, voire même la fermeture d'hôpitaux mis sciemment en déficit. Les exemples sont nombreux en Normandie : cardio à Vernon et Granville, chirurgie à Pont Audemer, urgences à Valognes, maternités à Falaise, Vire et L'Aigle, structures extra hospitalières en psychiatrie ...

Tous les participants à cette Assemblée Générale ont témoigné du ras le bol des personnels hospitaliers, considérés comme simple variable d'ajustement. Ils ont évoqué la souffrance des salariés, la précarité de l'emploi, la dégradation accélérée des conditions de travail et de vie privée et son impact sur les soins donnés aux patients.

Ils ont exigé l'annulation de la dette, le retrait du projet de loi de « modernisation » du système de santé, la suppression de la tarification à l'activité (T2A), l'augmentation des salaires, la titularisation des contractuel(le)s, l'embauche de personnels.

Dans l'avenir la convergence régionale des hôpitaux œuvrera pour la construction d'une mobilisation régionale des établissements normands. Elle appelle à participer à toutes prochaines mobilisations et manifestations visant à défendre l'hôpital public.

Mobilisons-nous pour le climat et la justice sociale

Les enjeux de transformation sociale et de solidarité internationale sont indissociables des questions environnementales et climatiques

Le chômage de masse, devenu la norme et la dégradation de la situation écologique de la planète sont là pour en témoigner. Cette approche de plus en plus partagée questionne le modèle de développement dominant, basé sur la recherche d'une croissance infinie, à l'origine de la crise écologique comme des inégalités sociales.

L'union syndicale Solidaires s'inscrit dans la perspective de rompre avec la logique productiviste et de satisfaire les besoins sociaux tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle mondiale.

La question de l'emploi est fondamentale

La défense de l'environnement ne peut se faire sur le dos des salarié-e-s. Néanmoins, la sauvegarde de l'emploi ne peut justifier le maintien d'activités dangereuses pour l'être humain et la planète. Dans ce cadre, le rôle des organisations syndicales est déterminant pour lier la défense des droits des salarié-e-s et la résolution des problèmes écologiques. La réappropriation des choix de développement par les travailleurs et les populations conduit à renforcer le lien entre les combats du monde du travail et de ceux qui militent pour la défense de l'environnement et de la solidarité internationale.



C'est dans ce cadre que notre union syndicale a participé à Alternatiba à Caen le 19 septembre. L'organisation de la COP 21 à Paris-Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre sera une formidable occasion pour les salarié-e-s de se mobiliser pour lutter contre la crise sociale et environnementale et exiger un autre modèle de société.

**Tous et toutes à Paris le 12 décembre :
manifestation internationale !**

8 rue Ampère
14123 Cormelles le Royal
Téléphone : 02 31 24 23 36
Tarif com. locales : 09 79 03 13 95
Mel : syndicatssolidaires-bn@orange.fr
Directrice de la publication :
Danielle Morvant
Mensuel
Prix public : 1 euro - Imprimé par nos soins

Journal, nouvelle formule ?

Si cette formule vous convient, vous pouvez nous faire parvenir vos tracts, articles et nous essaierons de les résumer pour en faire un article **sous votre contrôle bien entendu**. Si vous souhaitez rédiger vous-mêmes un article : pas plus de 2000 signes. Et bien entendu une photo peut-être la bienvenue.

Envoi à syndicatssolidaires-bn@orange.fr